



Que fait-on dans ce métier ?

Description du métier

L'auxiliaire de vie apporte son aide aux personnes fragilisées, dépendantes, ayant des difficultés passagères dues à l'âge, à une maladie, à un handicap ou à des difficultés sociales. Il les aide dans leur vie quotidienne lors d'un maintien à domicile. Il favorise l'autonomie des personnes, leur insertion sociale et la lutte contre l'exclusion. L'auxiliaire de vie est présent pour faciliter le lever, le coucher, la toilette, les soins d'hygiène (à l'exclusion des soins infirmiers). Il apporte son soutien au moment de l'appareillage des personnes handicapées. Il assure la préparation et la prise des repas, les travaux ménagers.

Le métier d'auxiliaire de vie consiste à :

- participer aux actes essentiels de la vie de l'établissement,
- fournir à l'infirmière référente les informations sur l'état physique et mental des résidents,
- assister le résident en perte d'autonomie dans les actes de la vie courante (bien-être : toilette, habillement...),
- effectuer l'entretien des lieux de vie,
- être à l'écoute des résidents et veiller sur eux, répondre aux sollicitations des résidents,
- participer aux animations de l'établissement dans la mesure du temps disponible,
- fournir à l'auxiliaire de soins et à l'infirmière des informations sur l'état physique et mentale du résident,
- stimuler les acquis des résidents,
- appliquer les protocoles et procédures de fonctionnement établis,
- être amené à distribuer les médicaments d'après le protocole établi : au même titre que l'auxiliaire de soin, assurer le respect des droits des résidents

Conditions de travail

L'auxiliaire de vie n'est présent que quelques heures par jour, aux moments qui exigent sa présence. Par sa présence régulière il apporte soutien et réconfort. Ses modalités d'intervention sont décidées au cas par cas, en fonction du degré de dépendance de la personne aidée. L'auxiliaire de vie peut devoir intervenir tôt dans la journée (6 h 30) ou très tard (22 h) et travailler le week-end et les jours fériés. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il est tenu de respecter les décisions prises par le personnel soignant,

Pré requis et freins/limites

Il faut être titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) ou d'un BEP Sanitaire et sociale. Les personnes titulaires du CAFAD (certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile) sont titulaires de droit du Diplôme d'Etat. Les personnes titulaires d'autres diplômes du secteur social peuvent bénéficier d'équivalences dans le cadre de la validation des acquis professionnels, comme par exemple :

- une mention complémentaire (MC) d'aide à domicile,
- un CAP agent de prévention et de médiation,
- un BEP carrières sanitaires et sociales,
- un Bac pro service de proximité et vie sociale,
- un BTS économie sociale et familiale.

Recherche d'emploi

Le métier d'Auxiliaire de Vie est associé aux codes ROME suivants :

- K1302 Assistance auprès d'adultes
- K1305 Intervention sociale et familiale



Comment y accéder ?

Formation initiale / Coursus scolaire

COTENTIN

Bac Pro Services aux personnes et aux territoires

MFR Urville-Nacqueville	02 33 03 59 03
MFR Valognes	02 33 40 13 85
MFR Saint-Sauveur-Lendelin	02 33 07 72 61

Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne

Lycée Professionnel Notre Dame-Carentan 02 33 71 67 60

Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne

Lycée Professionnel Notre Dame-Carentan 02 33 71 67 60

BASSE-NORMANDIE

DEAVS Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

IRFSS (Croix Rouge) Alençon 02 33 31 67 12

DEAVS Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

IRTS Hérouville-Saint-Clair 02 31 54 42 00

Formation continue

COTENTIN

Titre Professionnel Assistante de Vie

Pré-professionnalisation Tertiaire et Services de Proximité

AFPA Equeurdreville 02 33 10 19 90

Titre Professionnel Assistante de Vie

COALLIA (CPS) Cherbourg 02 33 20 07 02

DEAVS Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

GRETA Coutances 02 33 19 05 40

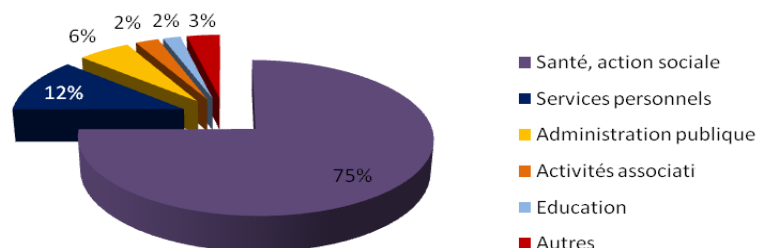
Travailler dans la Manche

Population active occupée au lieu de travail en 2006 : 1871

- Part des moins de 25 ans : **5,3 %** (11 % dans la population active globale)
- Part des plus de 50 ans : **32,2 %** (21,2 % dans la population active globale)
- Répartition par sexe : Femmes : **98,1 %** (BN : 98,1 %) Hommes : **1,9 %**

Source : INSEE – traitement ERREFOM/ adapt. Observatoire

Les secteurs employeurs des aides à domicile et des aides ménagères



Pour tout complément d'information concernant la formation, des ateliers « permanence vie professionnelle » sont organisés à la MEF du Cotentin, contactez le : 02 33 01 64 64